

De plus, il sait ce qu'il faut dire et taire en confession, ce que vous même ignorez souvent. S'il n'interroge pas davantage, s'il dit : « c'est assez sur ce sujet » ou encore : « j'ai passé les principaux points en revue, pour le reste de vos fautes, ne vous inquiétez pas, elles ne sont pas matière nécessaire à la confession », croyez-le. Il est de la partie, *il sait son métier*.

5° Si vous êtes tenu de recevoir convenablement l'absolution, il est tenu de son côté, *et tout autant que vous*, de vous la donner à bon escient. En la donnant au hasard, il ferait un sacrilège. S'il voit que vous ne vous accu-*ez* pas suffisamment, que vous n'avez pas les dispositions voulues, il doit vous interroger, vous éclairer, vous exhorter. S'il ne le fait pas, c'est que les conditions nécessaires sont remplies.

6° Il est possible qu'il se trompe, tout comme un médecin peut se tromper sur un malade. Il n'en est pas moins vrai qu'il en sait plus que vous sur la matière, et qu'il vaut mieux s'en remettre à lui. En tout cas, vous avez fait ce que vous pouviez et, en ces matières, cela suffit. Dieu ne demande pas plus.

7° Songez que vouloir expliquer les choses *exactement comme elles se sont passées*, cela est impossible et dangereux. Jamais même un écrivain ou un psychologue de premier ordre ne parvient à traduire tout à fait sa pensée. Les mots manquent. Et vous voudriez que Dieu eût obligé tous les hommes à un pareil tour de force ! Songez aussi que vous n'êtes pas seul au monde. Un prêtre userait sa vie à vous écouter. Il se doit pourtant aux autres, sans compter que la confession n'est qu'une partie de son ministère.

8° Enfin, rappelez-vous cette règle : on n'est absolument obligé à confesser une faute que quand elle réunit les trois conditions suivantes : 1° avoir été certainement mortelle ; 2° avoir été certainement commise ; 3° n'avoir certainement pas été accusée. Si l'une de ces trois conditions fait défaut, on n'est pas tenu à la confession.

Je le sais, toutes ces considérations ne font pas grand chose sur certains scrupuleux. Dans ce cas, ce n'est plus l'ignorance qui cause leur mal, mais une épreuve spéciale de Dieu ou une maladie.

On ne saurait nier le cas de l'épreuve spirituelle. Des âmes